



Didier Ledoux, installé à Genvry dans l'Oise, pratique une agriculture de groupe depuis plus de trente ans.

Didier Ledoux

« Je n'ai toujours connu que l'agriculture de groupe »

Agriculteur à Genvry dans l'Oise, Didier Ledoux a choisi de mettre ses terres en commun avec celles d'une dizaine d'agriculteurs, afin de diminuer ses charges. Il retrace avec nous les différentes étapes de cette aventure, qui dure maintenant depuis plus de 10 ans.

Le groupe Colver

- ♦ 13 associés,
- ♦ 12 salariés,
- ♦ 9 exploitations dans un rayon de 20 km.

Près de 1 400 ha (blé tendre, orge de printemps, orge d'hiver, betteraves, pommes de terre, pois, féveroles, colza, et légumes de plein champ...).

Olivia Ruch
o.ruch@perspectives-agricoles.com

Lorsque Didier Ledoux s'associe avec huit exploitants pour fonder le groupe Colver en janvier 1993, il est loin de découvrir l'agriculture de groupe. Depuis sept ans en effet, il travaille en étroite collaboration avec trois agriculteurs membres comme lui de la CUMA de la Verse. « Nous restions des exploitants indépendants, avec nos propres décisions d'assolements, mais nous organisions ensemble nos travaux de semis, de récolte et la plupart de nos interventions au champ. Sans être véritablement formalisée, l'entraide que nous avons mise en place était

très suivie. Chacun comptabilisait ses heures avec rigueur. Nous avions à cœur d'équilibrer les travaux de façon à ce qu'ils ne nécessitent pas de réajustement par chèque » précise Didier Ledoux avant d'ajouter que « malgré des exploitations très différentes, dont les tailles étaient comprises entre 45 ha et 200 ha, notre système fonctionnait bien ».

Parallèlement, un groupe analogue d'entraide s'est créé au sein d'une commune voisine. Eux ont choisi de structurer leur collaboration à travers une CUMA intégrale, la CUMA de Collezy. Didier Ledoux se rappelle qu'à l'époque

« nous étions en contact avec eux au sein de notre CETA. Nous échangeons avec eux sur nos charges, nos doutes, nos succès, sujets ô combien secrets dans le monde agricole ! Nous avons en commun cette volonté de comprendre comment améliorer la rentabilité de nos exploitations ».

Les relations entre ces deux groupes d'agriculteurs se font de plus en plus étroites. « Certains d'entre nous étaient identifiés pour leurs compétences particulières. Nous

L'organisation commune des chantiers génère d'importants gains de temps.





En procédant à un regroupement des parcelles, l'assolement en commun permet de réaliser des économies significatives sur les charges de mécanisation.

avons des échanges par C.B. sur des problèmes de matériel ou sur des questions agronomiques. Nous n'hésitions pas à communiquer de chantier à chantier durant la moisson et à nous dépanner si nécessaire ».

Une entraide de plus en plus structurée

La nécessité d'aller plus loin dans la mise en commun se fait de plus en plus évidente. Reste à trouver sous quelle forme. Pour y parvenir, ces deux groupes d'agriculteurs n'hésitent pas à faire appel à des intervenants extérieurs. « En 1993, nous avons financé une étude sur la faisabilité d'un rapprochement plus structuré. Avec l'aide d'un cabinet de conseil, d'un avocat et d'ARVALIS-Institut du végétal - alors ITCF - nous avons pu aboutir à une simulation très encourageante ». L'aventure peut commencer. C'est la naissance du groupe Colver qui se dote, dès sa création, d'un indispensable règlement intérieur.

Le groupe compte alors neuf associés, réunis autour de plus de 1 000 ha, sur lesquels ils raisonnent ensemble leur assolement. Les parcelles de moins de 2 ha, les bordures, et les mauvaises terres sont gelées. Les chantiers sont réorganisés. Les pratiques agronomiques sont modifiées, le parc matériel est allégé (à titre d'exemple quatre moissonneuses-batteuses et près de dix tracteurs

sont vendus...) et le labour est abandonné.

Dès la première campagne, la rentabilité économique de cette nouvelle organisation est manifeste. Et le gain de temps également. Se refusant à d'éventuels licenciements, le groupe Colver décide alors de diversifier ses activités. Ses membres reprennent une entreprise d'espaces verts, montent un département de travaux publics, et se lancent dans la culture de la pomme de terre. Aujourd'hui, la radio a remplacé la C.B., la rentabilité financière de l'association n'est plus à prouver et le groupe compte 13 associés. Trois « successeurs » ont récemment rejoint le groupe Colver, le règlement intérieur stipule en effet que chaque associé peut intégrer un successeur.

Un rendement unique pour toutes les parcelles

Côté rémunération, il est admis au sein du groupe qu'un hectare de bonne terre équivaut à un hectare de mauvaise terre. Tous sont payés en fonction de leur surface sur la base d'un rendement commun par culture, indépendamment du rendement à la parcelle. Les heures travaillées sont également comptabilisées et rémunérées avec rigueur. Ce système particulièrement équitable permet aux associés du groupe qui possèdent les surfaces les plus petites (50 ha) d'assurer leur revenu en cumulant des heures. « Nous avons un souci d'é-

quité sans pareil, c'est sans doute un des gages de notre pérennité » confirme Didier Ledoux.

Autre gage de pérennité, l'importance accordée à la communication au sein du groupe. Chaque lundi, les associés se réunissent, décident des travaux hebdomadaires, et mettent à jour leurs plannings. Ils consignent ces informations sur un document commun établi à tour de rôle. Les différentes activités sont organisées sous forme de commissions, dotées chacune d'un responsable (commission agronomique, atelier, main-d'œuvre, informatique, ...). Une fois par mois, les projets sont présentés, et certaines décisions votées. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu écrit, garant de la mémoire collective. Didier Ledoux souligne qu'« il est important de partager ses doutes et ses interrogations afin d'enrayer tout embryon de problème. Des non-dits génèrent de la frustration et des malentendus. Il est fondamental de tout exprimer ». Et pour enrichir leur réflexion et fluidifier leur communication, les associés du groupe Colver n'hésitent pas, tous les deux ans, à faire appel à des prestataires externes.

Des concessions à ne pas sous-estimer

Mais attention, la mécanique bien huilée du groupe Colver ne doit pas faire perdre de vue que dans assolement en commun, il y a commun ! C'est souvent le paramètre le moins facile à maîtriser. Difficile de savoir à l'avance si la bonne entente qui conduit des agriculteurs à travailler ensemble résistera aux épreuves des mauvaises récoltes. Le groupe Colver n'a pas échappé à la règle. Il a traversé des turbulences et en connaît de nouvelles. Didier Ledoux les évoque sereinement « Nous avons fait face à de réelles crises desquelles nous sommes sortis, pas forcément sans égratignure, mais souvent plus forts. A ce

jour, le groupe a fait preuve de suffisamment de cohésion pour rebondir ». Car, si l'agriculture de groupe permet de ne plus être seul en cas de coup dur, d'augmenter son revenu et de dégager du temps pour se consacrer à d'autres activités, elle nécessite une autre prise de risque. Celle de ne plus avoir la main sur la totalité des activités menées sur ses terres. Cela nécessite une indispensable remise en question de ses pratiques. Une démarche pas toujours facile à mettre en œuvre lorsqu'on travaille seul depuis toujours. Attention donc à ne pas se méprendre sur les réelles concessions qu'une telle organisation suppose. ■

Pour en savoir plus

L'assolement en commun consiste à cultiver des terres en procédant à des regroupements culturels de parcelles. Il nécessite la mise en place d'une organisation humaine et matérielle spécifique, mais dans laquelle chaque agriculteur conserve son autonomie juridique et comptable. Il permet de réduire considérablement les charges de main-d'œuvre et de mécanisation. Jusqu'alors réservé aux seuls exploitants propriétaires de leurs terres, il est désormais (depuis la loi sur le développement rural votée le 10 février 2005) accessible à tous les agriculteurs titulaires d'un bail. Sans pouvoir les chiffrer avec précision, on estime à 1 000 le nombre de groupes d'agriculteurs aujourd'hui structurés dans ce type d'organisation.

Pour tout renseignement :

- ♦ sur les aspects techniques Jean-Paul Nicoletti, ARVALIS-Institut du végétal Tél. : 01 64 99 22 36 jp.nicoletti@arvalisinstitutduvegetal.fr
- ♦ sur les aspects juridiques Christiane Behaghel AGPB Tél. : 01 44 31 10 00 Cbehaghel@agpb.fr